
ORDRE DU JOUR

1. Validation budgétaire de l'offre du candidat retenu par la CT Biodiversité
 2. Préparation de la séance plénière de la CLE du 13 décembre
 3. Points divers
-



M. le Président ouvre la séance en remerciant le travail effectué par la CT Biodiversité.

Steve MULLER rappelle les principaux **objectifs du dernier Bureau** (22 juin 2011) qui ont été ou sont en cours de réalisation :

- Connaissance des aides de l'Agence et leurs montants pour 2012 : *finalisé*
- Définition des missions du stagiaire pour 2012 : *en cours*
- Transmission des dossiers d'aide à l'AELB : *finalisé*
- Rédaction de l'Etat Initial et préparation des réunions de fin d'année : *en cours*

1. Validation budgétaire de l'offre du candidat retenu par la CT Biodiversité

M. SIMON demande au Bureau de valider le choix pris par la CT Biodiversité en connaissance des éléments suivants :

- le candidat retenu a obtenu la meilleure note générale
- sa proposition financière (59 848 €) rentre dans l'enveloppe prévisionnelle budgétée (60 000 €)
- le budget 2012 est équilibré et les excédents de fonctionnement (reports de recettes) permettent le financement de cette étude.

Le Bureau valide le choix de la CT Biodiversité.

2. Préparation de la CLE du 13 décembre 2011

2.1. Composition de la CLE

Suite à la démission de Mme CHODRON DE COURCEL, la CCCBO a désigné le Président, M. Gabriel MOULIN, comme représentant.

L'EP Loire a remplacé M. DRAPIER par Mme Philomène BACCOT

Le PNR du Morvan se réunira le 1^{er} décembre pour désigner le remplaçant de M. DESSERTENE.

M. REVEL précise que l'arrêté modificatif de CLE sera signé dès lors que tous les nouveaux membres seront connus. Dans la perspective prochaine de la séance plénière de CLE, ces membres ne pourront, officiellement, pas prendre part aux votes. Ils feront malgré cela, part des débats.

2.2. Rapport d'activités 2011

Enonçant dans un premier temps les actions phares de 2010 et dans un second temps les activités de la CLE et de ses déclinaisons opérationnelles, le rapport fait un point succinct sur l'**Etat des Lieux**, sur l'**étude** de pré-localisation des zones humides ainsi que sur la **communication**. Il fournit également des premières orientations sur l'exercice 2012.

Le rapport devra être **complété par des précisions sur les travaux de la CLE** (ex. Etat des lieux : détails de l'avancement). Il devra également **mettre en exergue les problématiques** et les difficultés, mais également **apporter des réflexions** et proposer des solutionnements sur les points suivants : dynamique territoriale, pilotage, ressentis et implication des programmes d'actions (MM. DUPONT et REVEL).

2.3. Programme d'actions 2012 et Orientations 2012

Formalisé comme son prédécesseur, il met en exergue les priorités pour 2012 : la **finalisation de l'Etat Initial et le démarrage du Diagnostic**.

Le pilotage de l'étude Zones humides fait parti des grandes orientations et les actions dites secondaires regroupent la communication (Journal du SAGE) et les actions ponctuelles (calendrier détaillé en PJ.)

Un **Forum de l'Eau**, co-piloté avec le CPIE, prend date en fin d'année, sur les traces de son prédécesseur, organisé en 2007.

L'idée générale est d'apporter une (re-)vulgarisation et information du SAGE et de son état d'avancement par le biais de ce Forum mais également par une tournée du territoire comme celle opérée en 2009 (interventions en conseils municipaux et comités syndicaux) avec la présentation de l'Etat Initial.

De la même manière que pour le rapport d'activités, il est préconisé de compléter le programme par **une analyse des problématiques et une réflexion globale**.

2.4. Budget 2012

Le montant du budget 2012 est de **126 488 €**. Celui-ci intègre 60 000 €uros pour l'étude zones humides qui seront utilisés cette année en lieu et place de l'année précédente.

Les charges salariales se partagent entre un temps partiel d'un secrétariat et le poste d'animation, amenant ce montant de 30 000€ à 40 000€. Concernant la section investissement, 2500 € (sur les 4298 €) sont alloués pour 6 mois de stage.

Le volet communication fait place à une prometteuse double édition du Journal ainsi qu'à la fabrication de 2 kakémonos, le tout à hauteur de 8 000 €.

Concernant les recettes, la part d'autofinancement reste égale aux années précédentes. Les financeurs (Agence de l'Eau et FEDER) apportent des aides générales à 80 % du budget.

Le budget est équilibré.

A la demande de M. LARUE, l'Agence avise que les programmes de planification que sont **les SAGE restent une priorité pour les Agences de bassin dans le 10^e programme.**

M. RIVA met en exergue la nécessité de **se donner les moyens** afin d'avancer dans notre élaboration et de fournir des ressources humaines (secrétariat) à la CLE et donc à son animateur.

2.5. Etat initial

Priorité de la CLE, la 1^e mouture est dorénavant attendu pour la fin du 1^{er} trimestre 2012 et une validation en CLE avant l'été.

A ce jour, les chapitres de présentation (cf. PJ), d'historique et des acteurs (VI) sont rédigés. L'animateur possède les éléments pour la finalisation des chapitres « Cadre géographique et milieu physique » (I), Richesse patrimoniales (IV) et Risques (V) du document. Les chapitres Usages de l'eau (II), Qualité et quantité des eaux (III) et Synthèse (VII) méritent davantage de temps.

M. DUPONT propose d'avoir une version actuelle du document afin de permettre aux différents acteurs de compléter, actualiser ou vérifier les données.

2.6. Cohérence entre SAGE et CT

La MISE présentera aux membres de la CLE la cohérence entre le SAGE, outil politique et stratégique et les contrats territoriaux, outils d'action.

M. REVEL se pose la question du **portage du SAGE** en dehors de la CLE et notamment le relai par les structures porteuses des CT (SINETA, PNR, SIEAB et Chambre d'agriculture).

Suggérant une réunion entre ces acteurs, afin de collaborer de manière productive et de s'informer sur les démarches de chacun, Mme SIMONET suggère d'**intégrer également les acteurs un contrat de bassin de la Sorme et ceux du SMEMAC.**

M. COUROUBLE, Vice-président du SMEMAC, soutient les propos de la Chambre d'Agriculture.

3. Points divers

La **Communauté de Communes du Pays d'Arnay a paraphé la convention de partenariat** à l'élaboration au SAGE. Celle-ci acte, notamment, dès 2011, une participation financière annuelle de 519 €uros.

Si désormais la CLE peut se féliciter d'un conventionnement de **173 communes sur les 179** intégrées au périmètre du SAGE, la campagne d'information auprès des collectivités et des EPCI signataires (cf. 2.3), devra également **permettre le renouvellement de nos conventions, qui se terminent fin 2012 !**

M. SIMON présente également le BAT du **Journal du SAGE**, 1^{ère} édition, qui sera distribué à l'ensemble de la CLE le 13 décembre mais également largement aux conseils municipaux des 179 communes ainsi qu'aux autres acteurs. Ceci représentera 3000 exemplaires.

PERSONNES INVITEES : LES 17 MEMBRES DU BUREAU DE LA CLE DU SAGE ARROUX BOURBINCE ET SES INVITEES

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

Président	M. Georges SIMON
2^e Vice-président	M. François COUROUBLE
3^e Vice-président	M. Jean-Yves TONDOUX
4^e Vice-présidente	Mme Annie PALLOT
Chambre d'Agriculture Saône et Loire	Mme Sophie SIMONET M. Yves LARGY
CPIE Autunois Morvan	M. Dominique LARUE
Union Nationale des Industries, de Carrières Et Matériaux de construction (UNICEM) Bourgogne	Mme Valérie SANTINI M. Philippe RIVA
Agence de l'Eau Loire Bretagne (délégation Allier Loire Amont)	M. Aymeric DUPONT
MISE de Saône-et-Loire	M. Frédéric REVEL
Conseil Général de Saône-et-Loire (invité technique)	M. David FAVRICHON
Animateur CLE SAGE AB (SIEAB)	M. Steve MULLER

LISTE DES PERSONNES EXCUSEES

5^e Vice-président	M. Gabriel MOULIN
6^e Vice-présidente	Mme Paulette ACKERMANN
7^e Vice-présidente	Mme Edith GUEUGNEAU
Fédération de Pêche de Saône et Loire	M. Christian LARGE
Agence Régionale de Santé de Bourgogne	Mme Martine POIRIER
DDT de Cote d'Or	M. Gilles BOSSON

LISTE DES PERSONNES ABSENTES

1^{er} Vice-président	M. Jean-Marc GUILHEM
Parc Naturel Régional du Morvan	Son/sa représentant(e)